

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1021

15 mai 2010

SOMMAIRE

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l.	48979	M.T.T. S.A.	48994
Apex Insurance Holdings LLC Luxembourg S.C.A.	48984	Nemesia Luxembourg S.à r.l.	48995
Arnoweb S.A.	48981	Parkwood (Essen) S.à r.l.	48968
Arrowgrass Special Situations S.à r.l.	48969	Pengana Credo Property (Luxembourg) Partnership SECS	48968
Artek SA	48980	Prysmian Treasury (Lux) S.à r.l.	48980
Artek SA	48983	Quairos S.A.	48978
Artek SA	48983	Rosann S.A.	48965
Banque Carnegie Luxembourg S.A.	48969	Rosann S.A.-SPF	48965
Banque de Luxembourg	48970	Royal Boissons S.à r.l.	48994
Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l.	48962	Santi Shop S. à r.l.	48994
Celinvest S.A.	48970	Springboard S.A.	48979
CS Services	48979	Sumbiosis CS S. à r.l.	48993
EAVF Finance S.à r.l.	48980	Sumitomo Trust and Banking (Luxembourg) S.A.	48974
Energy and Infrastructure Management S.à r.l.	48994	SW III Limited	48993
First Investors Holding S.à r.l.	48980	SW III Limited	48993
Gaia Property Investments S.à r.l.	48974	Tasaco S.à r.l.	48989
Generali Europe Income Holding S.à r.l.	48995	Taygeta Investments S.à r.l.	48989
G.P.P. International S.A.	48981	Telindus	48982
GSLP I Offshore A S.à r.l.	48983	Titan Series Luxembourg S.à r.l.	48993
Helbronner S.à r.l.	48969	Trophy Investments SIF	48988
Interoute S.à r.l.	48970	UBS Bond Fund Management Company S.A.	48988
Invest-Eco 2000 S.A.	48989	UBS Dynamic Floor Fund Management Company	48984
ISR S.A. Holding	48968	UBS Focused Fund Management Company	48984
Ivalo S.A.	48989	UBS Institutional Fund Management Company S.A.	48988
Lira S. à r. l.	48979	UBS Medium Term Bond Fund Management Company S.A.	48983
Marepier Holding S.A.	48994	UBS Sector Portfolio Management Company S.A.	48981
Mat-Shir S.à r.l.	48968	UBS Strategy Fund Management Company S.A.	48984
M.B.S. Buildings SA	48978	Valencia Investments S.à r.l.	48970
Merchandising Asian Garments Import Company in Europe	49008		
Mondadori International S.A.	48981		
Mould Fin S.A.	48981		

Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 659.150.022,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.966.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of April.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150964,

here represented by Mrs. Marion Finzi, maitre en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 April 2010,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member and represents the entire share capital of Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register, under Section B, number 150966, incorporated pursuant to the deed of Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 25 January 2010, published on 4 March 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 474 (hereinafter the "Company"). The articles of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital then reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by five hundred seventy two million one hundred seven thousand one hundred thirty four United States Dollars (USD 572,107,134) from its current amount of eighty seven million forty two thousand eight hundred eighty eight United States Dollars (USD 87,042,888) up to six hundred fifty nine million one hundred fifty thousand twenty two United States Dollars (USD 659,150,022) through the issue of five hundred seventy two million one hundred seven thousand one hundred thirty four (572,107,134) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company;

3. Miscellaneous

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, representing the whole corporate capital, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by five hundred seventy two million one hundred seven thousand one hundred thirty four United States Dollars (USD 572,107,134) from its current amount of eighty seven million forty two thousand eight hundred eighty eight United States Dollars (USD 87,042,888) up to six hundred fifty nine million one hundred fifty thousand twenty two United States Dollars (USD 659,150,022) through the issue of five hundred seventy two million one hundred seven thousand one hundred thirty four (572,107,134) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

The five hundred sixty five million one hundred seventy two thousand twenty seven (565,172,027) new shares have been entirely subscribed by the sole member Cargill International Luxembourg 1 S. à r.l., aforementioned, at a total price of five hundred seventy two million one hundred seven thousand one hundred thirty four (572,107,134), all of which have been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of one thousand four hundred forty seven (1,447) shares of Cargill International S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 14 chemin de Normandie, 1206 Geneva (Switzerland), and registered with the Trade Register of Geneva under federal number CH-660-1179000-6, representing 14.47% of the whole issued shares of Cargill International S.A, for a value of five hundred seventy two million one hundred seven thousand one hundred thirty four United States Dollars (USD 572,107,134).

The total fair net valuation of this contribution is valued at five hundred seventy two million one hundred seven thousand one hundred thirty four United States Dollars (USD 572,107,134), as evidenced by a valuation certificate signed by two managers of the Company on 7 April 2010.

The evidence of the existence, holding and transferability of the shares of Cargill International S.A. and its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a certificate signed in Geneva by its vice-president on 7 April 2010. Such report will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at six hundred fifty nine million one hundred fifty thousand twenty two United States Dollars (USD 659,150,022) consisting of six hundred fifty nine million one hundred fifty thousand twenty two (659,150,022) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand five hundred Euro (EUR 6,500).

Nothing being in the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le septième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150964,

ici représentée par Mademoiselle Marion Finzi, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 avril 2010,

ladite procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Cargill International Luxembourg 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 150966, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 janvier 2010, publié le 4 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 474 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné le 7 avril 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante représentant l'intégralité du capital social a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq cent soixante-douze millions cent sept mille cent trente quatre dollars américains (USD 572.107.134) afin de porter son montant actuel de quatre-vingt-sept millions quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 87.042.888) à six cent cinquante-neuf millions cent cinquante mille vingt deux dollars américains (USD 659.150.022) par l'émission de cinq cent soixante-douze millions cent sept mille cent trente quatre (572.107.134) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes et a requis le notaire d'instrumenter:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent soixante-douze millions cent sept mille cent trente quatre dollars américains (USD 572.107.134) afin de porter son montant actuel de quatre-vingt-sept millions quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 87.042.888) à six cent cinquante-neuf millions cent cinquante mille vingt deux dollars américains (USD 659.150.022) par l'émission de cinq cent soixante-douze millions cent sept mille cent trente quatre (572.107.134) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune .

Les cinq cent soixante-douze millions cent sept mille cent trente quatre (572.107.134) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., susmentionnée, pour un prix total de cinq cent soixante-douze millions cent sept mille cent trente quatre dollars américains (USD 572.107.134) la totalité ayant été allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en mille quatre cent quarante-sept (1.447) actions de Cargill International S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois de la Suisse, ayant son siège social au 14 chemin de Normandie, 1206 Genève (Suisse), et enregistrée auprès du Registre du Commerce de Genève sous le numéro fédéral CH-660-1179000-6, représentant 14,47% de l'ensemble des actions émises de Cargill International S.A. , ayant une valeur de cinq cent soixante-douze millions cent sept mille cent trente quatre dollars américains (USD 572.107.134).

La valeur de marché nette totale de cet apport est évaluée à cinq cent soixante-douze millions cent sept mille cent trente quatre dollars américains (USD 572.107.134), comme attesté par un certificat d'évaluation signé par deux gérants de la Société le 7 avril 2010.

La preuve de l'existence, de la détention et de la cessibilité des actions de Cargill International S.A. et de l'effectivité de leur apport a été fournie au notaire soussigné en vertu d'un certificat signé à Genève par son vice-président le 7 avril 2010. Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société faisant l'objet de l'apport est autorisé à enregistrer cet apport dans ses registres d'actionnaires.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six cent cinquante-neuf millions cent cinquante mille vingt deux dollars américains (USD 659.150.022) représenté par six cent cinquante-neuf millions cent cinquante mille vingt deux (659.150.022) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.”

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FINZI, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/16053. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010049143/159.

(100062977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

**Rosann S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Rosann S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 20.476.

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ROSANN S.A.", établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 20476, constitué suivant acte notarié en date du 2 juin 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 188 du 28 juillet 1983.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la Société qui sera désormais conçu comme suit:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

- Modification de la dénomination sociale de la société en ROSANN S.A.-SPF.

- Adoption d'une durée illimitée.

- Refonte complète des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la société anonyme holding en une société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) conformément aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) et de modifier en conséquence l'article y afférent lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelcon-

ques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en "ROSANN S.A.-SPF".

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'adopter une durée illimitée pour la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "ROSANN S.A.-SPF".

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent quarante mille euros (1.240.000.- EUR) divisé en cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de septembre à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, G. SCROCCARO, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 mars 2010. Relation: EAC/2010/3146. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010049921/165.

(100051395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Mat-Shir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 139.595.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010049617/11.

(100051494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Parkwood (Essen) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 129.868.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2010049618/11.

(100051493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pengana Credo Property (Luxembourg) Partnership SECS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 446.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.185.

Le bilan au 30 juin 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Pengana Credo Property (Luxembourg) Partnership Secs

Signature

Référence de publication: 2010049622/13.

(100051657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

ISR S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 147.195.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 09 avril 2010.

Les actionnaires de la société ISR S.A. Holding se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé:

1. Le conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2. L'assemblée décide d'accepter la démission de commissaire au compte actuellement en fonction à savoir Fiduciaire des Classes Moyennes S.A., et ce avec effet à compter de ce jour.

L'assemblée décide de remplacer le mandat de commissaire au compte comme suit:

Fides Inter-Consult S.A., 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Le commissaire au compte le sera l'assemblée générale annuelle des 2010 élus.

Luxembourg, le 09 avril 2010.

ISR S.A. Holding

Référence de publication: 2010049709/19.

(100051136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Helbronner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.556.

Le bilan rectificatif au 31/12/2007 qui annuel et remplace le bilan au 31/12/2007 déposé le 24/07/2009 portant le numéro de dépôt L090113415.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010049623/12.

(100051667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Arrowgrass Special Situations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.239.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2010.

Sharon Callahan

Gérante

Référence de publication: 2010049624/13.

(100051669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.569.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg au siège social de la société, 5, place de la Gare, le 12 octobre 2009 à 9h.00

1. L'Assemblée Générale ratifie les décisions suivantes:

a. Démission, avec effet au 12 octobre 2009, de M. Mikael Ericson (Eriksbergsgatan 12A, S-114 30 Stockholm, Suède) comme Président et administrateur;

b. Démission, avec effet au 12 octobre 2009, de M. Christoffer Folkebo (Väringavägen 27, S-182 63 Djursholm, Suède) comme administrateur;

c. Election, avec effet au 12 octobre 2009, de M. Frans Lindelöw (Strandvägen 6, SE-133 36 Saltsjöbaden, Suède) comme Président et administrateur;

d. Election, avec effet au 12 octobre 2009, de M. Anders Karlsson (Carl Larssons väg 28, SE-168 50 Bromma, Suède) comme administrateur.

2. A dater du 12 octobre 2009, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire à tenir le 15 mars 2010, le Conseil d'Administration de la Banque est donc composé comme suit:

- M. Frans Lindelöw, Président et administrateur- Strandvägen 6, SE-133 36 Saltsjöbaden, Suède

- M. Anders Karlsson, Administrateur - Carl Larssons väg 28, SE-168 50 Bromma, Suède

- M. Claes-Johan Geijer, Administrateur-Délégué - 40 Domaine Brameschhof, L-8290 Kehlen

- M. Bruno Frèrejean, Administrateur-Délégué - 29 rue Pierre Diederich, L-5692 Elvange.

Les décisions ci-dessus sont approuvées comme suit: par vote unanime de toutes les actions admises vote.

Luxembourg, le 12 Octobre 2009.

Pour extrait conforme

Mr. Claes-Johan Geijer / Mr. Danilo Linosa

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010049961/29.

(100064389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

Banque de Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.310.

La liste des signatures autorisées de la société BANQUE DE LUXEMBOURG a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2010.

Anne REUTER / Etienne PLANCHARD

Fondateur de Pouvoir Principal / Directeur des Ressources Humaines

Référence de publication: 2010049627/13.

(100051373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Valencia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 96.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049628/10.

(100051400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Interoute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Foetz, 10, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 27.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Interoute, S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010049629/13.

(100051447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Celinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 152.385.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le trente et un mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Madame Isabelle PELLOUX, avocate, demeurant à F-75008 Paris, 13, rue de Castellane (France);
2. Monsieur Gilles CELIMENE, avocat, demeurant à F-75008 Paris, 13, rue de Castellane (France);
3. Mademoiselle Caroline CELIMENE, étudiante, demeurant à F-75008 Paris, 13, rue de Castellane (France);

4. Monsieur Pierre CELIMENE, étudiant, demeurant à F-75008 Paris, 13, rue de Castellane (France);
ici dûment représentés par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,
en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de CELINVEST S.A..

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise et prêter tous services administratifs, de gestion, d'organisation, de management et de contrôle de toute entreprise ou société dans lesquelles elle détient une participation, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions, chacune d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR).

Les actions sont et restent nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un actionnaire dénommé "usufruitier" soit en nue-propriété par un actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

En cas de division de la propriété des actions entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote attaché aux actions appartient en tous les cas à l'usufruitier.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société. Les usufruitiers ont seuls le droit aux dividendes versés par la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie par l'inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.
- 3). Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

1. Madame Isabelle PELLOUX, prénommée, a souscrit à quinze mille cinq cents (15.500) actions en usufruit, moyennant libération de dix mille huit cent cinquante euros (10.850,- EUR);
2. Monsieur Gilles CELIMENE, prénommé, a souscrit à quinze mille cinq cents (15.500) actions en usufruit, moyennant libération de dix mille huit cent cinquante euros (10.850,- EUR);
3. Mademoiselle Caroline CELIMENE, prénommée, a souscrit à quinze mille cinq cents (15.500) actions en nue-proprété, moyennant libération de quatre mille six cent cinquante euros (4.650,- EUR);
4. Monsieur Pierre CELIMENE, prénommé, à quinze mille cinq cents (15.500) actions en nue-proprété, moyennant libération de quatre mille six cent cinquante euros (4.650,- EUR);

Toutes ces actions ont été ainsi libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinquante euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
 - Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 86995.
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.
7. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Christian BÜHLMANN, préqualifié, comme président du conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. TASKIRAN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2010. Relation: GRE/2010/1200. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 14 avril 2010.

Référence de publication: 2010049756/180.

(100051573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Sumitomo Trust and Banking (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 22.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049630/9.

(100051457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Gaia Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.442.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of the month of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. O.Gaia Real Estate and Investments Limited, a company governed by the laws of the State of Israel, having its registered office at 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah (Israel), with registration number 514263763, hereby represented by Hida Ozveren, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

2. Mr. David Simon Levin, property consultant, born on 16 January 1964, in London (United Kingdom), residing at Flat 1, Rotunda Building, Upper Hampstead Walk, London NW3 1 DE (United Kingdom), hereby represented by Hida Ozveren, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxies, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing parties declare being the shareholders of Gaia Property Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.442, incorporated by a deed of the undersigned notary of 8 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1239 of 27 June 2009 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since this date.

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To suppress the nominal value of the Shares.
2. To convert, with effect as of 8 May 2009, the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pounds Sterling (GBP) in accordance with a 0.88534 EUR/GBP exchange rate as of 8 May 2009 (Oanda average exchange rate).
3. To increase the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of twenty thousand British Pounds Sterling (GBP 20,000.-) without issuing any new Shares, divided into twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value;
4. To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value, into twenty thousand (20,000) Shares, without nominal value.
5. To reintroduce a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) per Share.
6. To convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pounds Sterling (GBP) with effect as of 8 May 2009.
7. To amend article 6.1 - Subscribed and paid-up share capital, of the Articles of the Company, which shall now read as follows:

" **6.1. Subscribed and Paid-up share capital.** The Company's share capital is fixed at twenty thousand British Pounds Sterling (GBP 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

8. Miscellaneous,

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to suppress the nominal value of the Shares.

Second resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to convert, with effect as of 8 May 2009, the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pounds Sterling (GBP), so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value, is converted, in accordance with a 0.88534 EUR/GBP exchange rate as of 8 May 2009, into eleven thousand sixty-six British Pounds Sterling and seventy-five Pence (GBP 11,066.75), divided into twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value.

Third resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand nine hundred thirty-three British Pounds Sterling and twenty-five Pence (GBP 8,933.25), without issuing any new Shares, so as to increase it from its amount after conversion of eleven thousand sixty-six British Pounds Sterling and seventy-five Pence (GBP 11,066.75) to twenty thousand British Pounds Sterling (GBP 20,000.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value.

The amount of eight thousand nine hundred thirty-three British Pounds Sterling and twenty-five Pence (GBP 8,933.25) has been fully paid-up in cash, so that the amount of eight thousand nine hundred thirty-three British Pounds Sterling and twenty-five Pence (GBP 8,933.25) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) Shares, without nominal value, into twenty thousand (20,000) Shares, without nominal value.

After the above mentioned conversion and increase of the share capital of the Company, the share capital of the Company is held as follows:

Shareholder	Number of shares	Subscribed amount (GBP)	% of share capital
O.Gaia Real Estate and Investments Limited	10,000	10,000	50%
Mr. David Simon Levin	10,000	10,000	50%
TOTAL	20,000	20,000.-	100%

Fifth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to reintroduce a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) per Share.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to British Pounds Sterling (GBP) with effect as of 8 May 2009.

Seventh resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders RESOLVES to amend article 6.1 of the Articles of the Company which shall forthwith read as follows:

" **6.1. Subscribed and Paid-up share capital.** The Company's share capital is fixed at twenty thousand British Pounds Sterling (GBP 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one British Pound Sterling (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the

Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. O.Gaia Real Estate and Investments Limited, une société constituée selon les lois d'Israël, ayant son siège social au 85 Medinat Hayehudim St., Herzliya Pituah (Israel), enregistrée sous le numéro 514263763,

ici représenté par Hida Ozveren, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. M. David Simon Levin, consultant, né le 16 janvier 1964, à Londres (Royaume-Uni), demeurant à Flat 1, Rotunda Building, Upper Hampstead Walk, Londres NW3 1DE (Royaume-Uni),

ici représenté par Hida Ozveren, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Les comparants déclarent qu'ils sont les associés de Gaia Property Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.442, constituée par acte du notaire soussigné en date 8 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1239 du 27 juin 2009 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis cette date.

IV. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des Parts Sociales.

2. Conversion, avec effet au 8 mai 2009, du capital social de la Société d'euros (EUR) en livres sterling (GBP) au taux de change de 0,88534 EUR/GBP du 8 mai 2009 (Oanda taux de change moyen).

3. Augmentation du capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), sans émission de nouvelles Parts Sociales, divisé en douze mille cinq cents (12.500,-) Parts Sociales, sans valeur nominale.

4. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) Parts Sociales, sans valeur nominale.

5. Réintroduction d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) par Part Sociale.

6. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'euros (EUR) en livres sterling (GBP) avec effet au 8 mai 2009.

7. Modification de l'article 6.1 - Capital souscrit et libéré, des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit."

8. Divers

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de supprimer la valeur nominale des Parts Sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de convertir, avec effet au 8 mai 2009, le capital social de la Société d'euros (EUR) en livres sterling (GBP) de façon à ce que le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, sans valeur nominale, est converti, au taux de change de 0,88534 EUR/GBP du 8 mai 2009, en onze mille soixante-six livres sterling et soixante-quinze pence (GBP 11.066,75), divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille neuf cent trente-trois livres sterling et vingt-cinq pence (GBP 8.933,25), sans émission de nouvelles Parts Sociales, afin de le porter de son montant après conversion de onze mille soixante-six livres sterling et soixante-quinze pence (GBP 11.066,75) à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales, sans valeur nominale.

La somme de huit mille neuf cent trente-trois livres sterling et vingt-cinq pence (GBP 8.933,25) a été intégralement payée par un versement en numéraire, de sorte que la somme de huit mille neuf cent trente-trois livres sterling et vingt-cinq pence (GBP 8.933,25) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de convertir les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille (20.000) Parts Sociales, sans valeur nominale.

Suite à la conversion et à l'augmentation de capital susmentionnées, le capital social de la Société est détenu de la manière suivante:

Associé	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit (GBP)	% du capital social
O.Gaia Real Estate and Investments Limited	10.000	10.000.-	50%
David Simon Levin	10.000	10.000.-	50%
TOTAL	20.000	20.000.-	100%

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de réintroduire une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) par Part Sociale.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'euros (EUR) en livres sterling (GBP) avec effet au 8 mai 2009.

Septième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, L'assemblée générale des associés DECIDE de modifier l'article 6.1 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **6.1. Capital souscrit et Libéré.** Le capital social est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. "

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: Ozveren, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 mars 2010. Relation: EAC/2010/3432. Reçu soixante-quinze euros 75,00
€

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010050459/207.

(100051865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Quiiros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.981.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049631/10.

(100051606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

M.B.S. Buildings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester.

R.C.S. Luxembourg B 122.419.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.B.S. BUILDINGS S.A., ayant son siège social à L-7333 Steinsel, 67, rue des Prés, inscrite sous le numéro B 122419 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Roger ARRENSDORFF de résidence à Mondorf-les-Bains du 27 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 120, du 6 février 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Edouard DOCKENDORF, ingénieur, avec adresse professionnelle à Alzingen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sarah MOLITOR, salariée, avec adresse professionnelle à Remich.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annette MERGEN, avec adresse professionnelle à Alzingen.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social à L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester et modification afférente de l'article 3 premier alinéa des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Il ressort de cette liste de présence que l'intégralité du capital social de la société est dûment représentée à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-5836 Alzingen, 4, rue Nicolas Wester et de modifier l'article 3 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Hesperange."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: E. DOCKENDORF, S. MOLITOR, A. MERGEN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 2 avril 2010. Relation: REM/2010/442. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 avril 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010050293/44.

(100051904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Springboard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.276.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049632/10.

(100051603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Lira S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6951 Olingen, 33, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 118.277.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.04.2010.

A. LEVASHKEVICH

Gérant

Référence de publication: 2010049633/12.

(100051642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.360.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Alternative Property Income ELP Subco S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010049634/11.

(100051279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

CS Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.316.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par les associés de la société, tenue le 15 mars 2010, au siège social que:

- Les associés ont accepté à l'unanimité le transfert du siège social du 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg à compter du 15 mars 2010.
- Les associés ont décidé de révoquer Monsieur Eyal Grumberg comme gérant de la société à compter du 15 mars 2010.

- Les associés ont accepté la nomination de Mademoiselle Sandra Schwinnen, employée privée, née le 17 août 1981 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, comme nouvelle gérante de la société à compter du 15 mars 2010.

Luxembourg, le 20 avril 2010.

Pour CS Services

Sandra Schwinnen

Gérante unique

Référence de publication: 2010049991/21.

(100064212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

EAVF Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010049635/11.

(100051277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Prysmian Treasury (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.170.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Cahuzac.

Référence de publication: 2010049636/10.

(100051353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

First Investors Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010049637/11.

(100051469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Artek SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.305.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/2010.

Alexandre Rosenberg

Administrateur

Référence de publication: 2010049638/12.

(100051444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

G.P.P. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 52.323.

Le bilan et annexes au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010049639/10.

(100051629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Arnoweb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.316.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010049640/10.

(100051627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Mondadori International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 9.273.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010049641/10.

(100051597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

UBS Sector Portfolio Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 55.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour: UBS Sector Portfolio Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049644/14.

(100051671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Mould Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 72.850.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 avril 2010 que:
1. Sont réélus Administrateurs de la société, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

- Monsieur Patrick MOINET
- Monsieur Olivier LIEGEOIS

- Monsieur Benoît BAUDUIN

2. Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- «Réviconsult S.à r.l.», inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B139.013 sise au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010049846/20.

(100051171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2010.

ad 7) L'assemblée, après délibération, décide à l'unanimité de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

M. Gilbert BERINGER, directeur de sociétés,

46, rue Emile Curicque, F-54920 Villers la Montagne

M. Philippe GRANDELET, directeur de sociétés,

4A, rue Albert Coy, B-1330 Rixensart

M. Gérard HOFFMANN, ingénieur-économiste, Président, Administrateur-délégué,

17, rue Nicolas Liez, L-1938 Luxembourg

M. Hubert JACOBS VAN MERLEN, directeur de sociétés,

3, rue Belair, L-5318 Contern

M. Armand MEYERS, directeur de sociétés, Directeur général, Administrateur-délégué

18, rue des Muguets, L-8035 Strassen

M. William MOSSERAY, directeur de sociétés,

199, Diepestraat, B-3080 Tervuren

M. Philippe RIBONNET, directeur de sociétés,

58, Leuvensesteenweeg, B-3080 Tervuren

M. Didier ROUMA, directeur de sociétés,

3, rue Jean Laurent, B-6750 Musson

M. Claude SEYWERT, directeur de sociétés,

171, bd Simonis, L-2539 Luxembourg

M. Kris VERHEYE, directeur de sociétés,

52, Rozestraat, B-9910 Knesselare

pour une nouvelle durée de 6 ans. Leurs mandats viennent à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2016 statuant sur l'exercice 2015.

ad 8) L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination par le Conseil d'administration du réviseur d'entreprises,

Deloitte S.A.,

560, rue de Neudorf,

L-2220 Luxembourg

ceci pour une durée d'une année. Le mandat vient à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011 statuant sur l'exercice 2010.

Pour extrait conforme

Armand MEYERS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010049937/40.

(100051595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

UBS Medium Term Bond Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 66.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour: UBS Medium Term Bond Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049645/14.

(100051670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Artek SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 129.305.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/2010.

Alexandre Rosenberg

Administrateur

Référence de publication: 2010049646/12.

(100051649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Artek SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 129.305.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/2010.

Alexandre Rosenberg

Administrateur

Référence de publication: 2010049647/12.

(100051646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

GSLP I Offshore A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 138.747.

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la Société en date du 24 mars 2010 que:
- le siège social de la Société a été transféré du 9-11 Grand Rue, L-1661 Luxembourg au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg avec effet au 24 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.

Pour la Société

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010049738/16.

(100051559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

UBS Dynamic Floor Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 44.182.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour: UBS Dynamic Floor Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049648/14.

(100051680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

UBS Focused Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 75.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour: UBS Focused Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049649/14.

(100051681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

UBS Strategy Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 36.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour: UBS Strategy Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

A ssociate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049651/14.

(100051682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Apex Insurance Holdings LLC Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 69.783.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of April.

Before Maître Carlo Wersandt, notary public residing at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Apex Insurance Holdings LLC Luxembourg S.C.A.", a "société en commandite par actions", having its registered office at 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 69783, incorporated by a deed drawn up on 25 May 1999 by Me Jean-Joseph Wagner, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 554 dated 19 July 1999 and which articles of association have been amended several times and for the last time by a deed enacted by Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 July 2009, published in the Luxembourg Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1485 dated 31 July 2009 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs. Nadine Gloesener, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg. The chairman has appointed as secretary Mrs Cristina Vidal, with professional 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mrs Danielle Origer, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (the "Bureau").

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares and the meeting records that:

I.- The shareholders of the Company are present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing person shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,274,431 (one million two hundred seventy-four thousand four hundred thirty-one) shares without indication of a par value representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.

III.- The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the opening of the voluntary liquidation of the Company and appointment of Apex Insurance Holdings LLC as liquidator of the Company;
3. Acknowledgement of the termination of the mandate of director of the Company and approval to grant it with discharge for the performance of its mandate;
4. Acknowledgment of the termination of the mandates of the members of the supervisory board of the Company and approval to grant them with discharge for the performance of their mandates;
5. Acknowledgement of the termination of the mandate of the independent external auditor of the Company and approval to grant it with discharge for the performance of its mandate; and
6. Miscellaneous.

First resolution:

It is resolved by the shareholders of the Company to waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders of the Company acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders of the Company within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved by the shareholders of the Company to open the voluntary liquidation of the Company (the "Opening of the Liquidation") and to appoint Apex Insurance Holdings LLC, having its registered office at 570, Lexington Avenue, 25th Floor, U.S.A. -New York 10020 ("Apex Insurance") as liquidator of the Company.

It is resolved by the shareholders of the Company in this respect to grant Apex Insurance with all necessary powers in respect of the liquidation of the Company and notably with the powers as provided for by articles 144 and 145 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law").

It is further resolved by the shareholders of the Company that Apex Insurance will notably be empowered to:

- represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company in kind or in cash to the shareholders of the Company at any time during the liquidation proceedings;
- accomplish any act provided for in article 145 of the Company Law without having the prior approval of the shareholders of the Company and notably contribute the assets of the Company to other companies;
- withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments;
- without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises; and
- under its sole responsibility, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

It is then resolved by the shareholders of the Company that Apex

Insurance will also be granted with signature power on the bank accounts of the Company.

Third resolution:

Subsequent to the Opening of the Liquidation, it is acknowledged by the shareholders of the Company that the mandate of the director of the Company, i.e. Apex Insurance is terminated.

In this respect, it is resolved by the shareholders of the Company to give full discharge, up to this date, to it for the accomplishment of its mandate.

Fourth resolution:

Subsequent to the Opening of the Liquidation, it is acknowledged by the shareholders of the Company that the mandates of the members of the supervisory board of the Company, i.e. Mr Michel Wolter, with residential address at 1, rue Jean-Pierre Origer, L-4937 Hautcharage, Mr Avi Faliqs, with residential address at 24, Rozmus Court, U.S.A., NJ 07401 Allendale and Mr David Kelley, with residential address at 64, Horseshoe Road, U.S.A. - CT 06820 Darien, are terminated.

In this respect, it is resolved by the shareholders of the Company to give full discharge, up to this date, to the members of the supervisory board for the accomplishment of their mandates.

Fifth resolution:

Subsequent to the Opening of the Liquidation, it is acknowledged by the shareholders of the Company that the mandate of the independent external auditor of the Company, i.e. PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, is terminated.

In this respect, it is resolved by the shareholders of the Company to give full discharge, up to this date, to the independent external auditor of the Company for the accomplishment of its mandate, subject to its continuation of its audit and control on the 2008 and 2009 Company's annual accounts and for the period beginning on 1st January 2010 and ending on the date hereof.

There being no further items on the Agenda, the chairman adjourns the meeting.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze avril.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Apex Insurance Holdings LLC Luxembourg S.C.A.." une société en commandite par actions, ayant son siège social au 45, rue des Scillas, L-2529 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 69783, constituée en date du 25 mai 1999 par Maître Jean-Joseph Wagener publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 554 daté du 19 juillet 1999 dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte notarié passé par devant Maître Blanche Moutrier, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 juillet 2009 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1485 daté du 31 juillet 2009 (la "Société").

La séance est présidée par Mme Nadine Gloesener, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg. La présidente désigne comme secrétaire Mme Cristina Vidal, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg. L'assemblée a choisi en tant que scrutatrice Mme Danielle Origer, ayant son adresse professionnelle 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg (le "Bureau").

Le Bureau ayant été constitué, la présidente a déclaré et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires de la Société sont présents ou représentés et que le nombre d'actions détenus par eux est inscrit sur une liste de présence. Cette liste et les procurations signées par les comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de cette liste de présence que les 1.274.431 (un million deux cent soixante quatorze mille trente et une) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de l'ouverture de la liquidation volontaire de la Société et de la nomination de Apex Insurance Holdings LLC en qualité de liquidateur de la Société;
3. Prise de connaissance de la fin du mandat du gérant de la Société et approbation de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat;
4. Prise de connaissance de la fin du mandat des membres du conseil de surveillance de la Société et approbation de leurs donner décharge pour l'exécution de leurs mandats;

5. Prise de connaissance de la fin du mandat du réviseur d'entreprises de la Société et approbation de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat;

6. Divers

Première résolution:

Il est décidé par les actionnaires de la Société de renoncer à leurs droits de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les actionnaires de la Société reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition des actionnaires de la Société dans un délai suffisant afin de permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé par les actionnaires de la Société d'ouvrir la liquidation volontaire de la Société ("Ouverture de la Liquidation") et de nommer Apex Insurance Holdings LLC, ayant son siège social 570 Lexington Avenue, 25^{ème} étage, Etats Unis d'Amérique - New York 10020 ("Apex Insurance") en tant que liquidateur de la Société..

Il est décidé par les actionnaires de la Société à cet égard d'accorder à Apex Insurance tous les pouvoirs nécessaires dans le cadre de la liquidation de la Société et notamment avec les pouvoirs décrits par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés").

Il est décidé par les actionnaires de la Société qu'Apex Insurance sera notamment investit des pouvoirs suivants:

- Il sera habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société aux actionnaires de la Société, en espèces ou en numéraire ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation;

- accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sur les Société sans autorisation préalable des actionnaires de la Société et notamment apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés;

- Il peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement;

- Le Liquidateur peut en particulier, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens mobiliers et droits, et aliéner ledit ou lesdits biens le cas échéant;

- Il peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, une partie de ses pouvoirs.

Il est ensuite décidé par les actionnaires de la Société qu'Apex Insurance disposera également d'un pouvoir de signature sur les comptes en banque de la Société.

Troisième résolution:

Suite à l'Ouverture de la Liquidation, il est pris connaissance par les actionnaires de la Société que le mandat du gérant de la Société c'est-à-dire, "Apex Insurance" a pris fin.

A cet égard, il est décidé par les actionnaires de la Société de lui donner pleine et entière décharge, à partir de la présente date, pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution:

Suite à l'Ouverture de la Liquidation, il est pris connaissance par les actionnaires de la Société que les mandats des membres du conseil de surveillance de la Société c'est à dire M. Michel Wolter, résidant 1 rue Jean-Pierre Origer, L-4937 Hautcharage, M. Avi Faliks, résidant 24, Rozmus Court, Etats-Unis d'Amérique, NJ 07401 Allendale et M. David Kelley, résidant 64, Horseshoe Road, Etats Unis d'Amérique - CT 06820 Darien, sont terminés.

A cet égard, il est décidé par les actionnaires de la société de donner pleine et entière décharge aux membres du conseil de surveillance, à partir de la présente date, pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution:

Suite à l'Ouverture de la Liquidation, il est pris connaissance par les actionnaires de la Société que le mandat du réviseur d'entreprises c'est-à-dire PricewaterhouseCoopers ayant son siège social 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a pris fin.

A cet égard, il est décidé par les actionnaires de la Société de donner pleine et entière décharge, à partir de la présente date, au réviseur d'entreprises de la Société pour l'exécution de son mandat, à condition qu'il continue sa mission d'audit et de contrôle des comptes annuels 2008 et 2009 de la Société et des comptes pour la période débutant le 1er janvier 2010 et se terminant à la date en tête des présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare, que sur la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: N. Gloesener, C. Vidal, D. Origer, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 avril 2010. LAC/2010/15822. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010050373/188.

(100051901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

UBS Bond Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 36.495.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour: UBS Bond Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049652/14.

(100051684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

UBS Institutional Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Pour: UBS Institutional Fund Management Company S.A.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010049654/14.

(100051706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Trophy Investments SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.402.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.04.2010.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010049657/14.

(100051389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Invest-Eco 2000 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.063.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2010049674/12.

(100051312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Tasaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049658/10.

(100051208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Taygeta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.216.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAYGETA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010049659/11.

(100051144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Ivalo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7334 Heisdorf, 13, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 152.391.

STATUTS

L'an deux mil dix, le dix-huit février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

- Monsieur Bernard MATHOT, salarié, né à Liège (B), le 28 janvier 1971, demeurant au 13, rue des Sources à L-7334 Heisdorf,

Lequel comparant a déclaré constituer une société anonyme dont il arrête les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes par la personne ci-avant qualifiée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "IVALO S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Steinsel.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger

jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet le bureau de services, de gestion et conseils en matière administrative.

Elle a également pour objet tous types de services en matière économique, études macro ou microéconomiques.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,00 €) représenté par cent (100) actions de trois cent-dix euros (310,00 Euro) chacune.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Si la société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un associé unique ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 16.00 heures. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six mois de la clôture de l'exercice et la première assemblée générale peut avoir lieu dans les dix-huit mois suivant la constitution.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2010.

Souscription et Libération

Le comparant préqualifié a souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Bernard Mathot, prénommé, cent actions	<u>100</u>
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de cinquante-trois virgule vingt-trois pour cent (53,23%) de sorte que la somme de seize mille cinq cents euros (16.500,00 EURO) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.100,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Bernard MATHOT, salarié, demeurant au 13, rue des Sources à L-7334 Heisdorf.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes

Madame Anne BOZET, salariée, née à Huy (B), le 03 octobre 1978, demeurant au 13, rue des Sources à L-7334 Heisdorf.

4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

5) Le siège social est fixé à L-7334 Heisdorf, rue des Sources, 13.

6) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, Monsieur Bernard MATHOT, susmentionné.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Mathot, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 février 2010 - WIL/2010/141 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 25 février 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010050337/185.

(100051885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Sumbiosis CS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/13, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 128.092.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049661/10.

(100051537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

SW III Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010049663/11.

(100051127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

SW III Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010049664/11.

(100051127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Titan Series Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 109.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049665/10.

(100051511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Santi Shop S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8711 Boevange-sur-Attert, 43, Am Letschert.

R.C.S. Luxembourg B 123.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049666/9.

(100051185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Energy and Infrastructure Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.029.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour le Conseil de Gérance

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010049682/13.

(100051550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Royal Boissons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 93, Montée Saint Crépin.

R.C.S. Luxembourg B 42.804.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010049668/10.

(100051325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Marepier Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAREPIER HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010049669/11.

(100051343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

M.T.T. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 51.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010050343/10.

(100052290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Nemesia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 147.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010050341/10.

(100052382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Generali Europe Income Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.430.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of March.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"Generali Europe Income Investments S.A.", an umbrella specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) incorporated in the form of a public limited company (société anonyme) and governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law") and the law of 13 February 2007 on specialised investment funds (the "2007 Law"), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"), represented by Mr Kristof Meynaerts, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Generali Europe Income Holding S.à r.l.", a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 148.430 and incorporated pursuant to a notarial deed dated 25 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 21 October 2009.

The appearing party, representing the whole corporate capital, hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 12.1 of the articles of incorporation of the Company and of article 200-2 of the 1915 Law:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and hence amend article 3 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" 3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's sole object is to acquire and hold participations in (i) Luxembourg or foreign entities the object of which is to acquire, directly or through other entities, real estate and/or (ii) entities which are not affiliated with the Generali group and to exercise directly or indirectly rights, remedies and claims with respect to such participations. The Company may engage in any lawful business, or activity incidental to the foregoing business object, including, without limitation, borrowing money from its shareholders. The Company shall possess and may exercise all the powers and privileges granted by the 1915 Law together with any powers incidental thereto, so far as such powers and privileges are necessary or convenient to the conduct, promotion or attainment of the business purpose of the Company.

3.2 The Company will not incur any leverage other than (i) loans granted to the Company by its shareholders and/or (ii) short term borrowings of up to 10% of the net asset value of the Company."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to make further amendments to the articles of incorporation of the Company so that the restated articles of incorporation shall read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name of "Generali Europe Income Holding S.a r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the 1915 Law, as well as by these articles of incorporation (hereafter the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, (as such terms are defined in Article 9.1) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision, as to the transfer abroad of the registered office, will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's sole object is to acquire and hold participations in (i) Luxembourg or foreign entities the object of which is to acquire, directly or through other entities, real estate and/or (ii) entities which are not affiliated with the Generali group and to exercise directly or indirectly rights, remedies and claims with respect to such participations. The Company may engage in any lawful business, or activity incidental to the foregoing business object, including, without limitation, borrowing money from its shareholders. The Company shall possess and may exercise all the powers and privileges granted by the 1915 Law together with any powers incidental thereto, so far as such powers and privileges are necessary or convenient to the conduct, promotion or attainment of the business purpose of the Company.

3.2 The Company will not incur any leverage other than (i) loans granted to the Company by its shareholders and/or (ii) short term borrowings of up to 10% of the net asset value of the Company.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (each share of any class hereafter referred to as a "Share"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles of Incorporation.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles of Incorporation. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The number of Shareholders in the Company must not exceed 100 and no natural persons may become Shareholders.

5.6 All Shares issued by the Company are, if subscribed and fully paid in, redeemable at any time upon request by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers. For the avoidance of doubt, no Shareholder has the right to request redemption of any Shares. The redemption of the Shares of a given Class can only be made by using sums available for distribution in accordance with the 1915 Law (distributable funds including the Share Premium Account) and which are the proceeds of the partial or total disposal and/or other income of the related Investment (as such term is defined in Article 5.14).

5.7 The Shares that have been redeemed must be immediately cancelled as foreseen under article 49-3 of the 1915 Law and as such bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds. The Shareholders agree that the redemption of the Shares of a given Class, decided by the general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation, respects their right to equal treatment by the Company.

5.8 The redemption price of Shares of a given Class (the "Redemption Price") is calculated by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, or by such person appointed, directly or indirectly, by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, on the basis of the net asset value of the corresponding Investment calculated on the bank business day immediately preceding the sending of the Redemption Notice (as such term is defined in Article 5.11). The Redemption Price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

5.9 The net asset value of the Shares of a given Class shall be expressed as a per Share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the corresponding Investment, being the fair market value of the underlying assets of the Investment less the liabilities attached to such Investment at close of business on that valuation day, by the number of Shares of a given Class then outstanding at such close of business. The fair market value of the underlying assets of the Investment may be further defined on such other basis as the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, determines to be fair and reasonable.

5.10 In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future Shareholders.

5.11 At least seven (7) days prior to any redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered Shareholder of the Class of Shares to be redeemed, at his address last shown in the Share register of the Company, notifying such holder of the number of Shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the "Redemption Notice"). The Redemption Price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears in the Share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

5.12 The share capital may be modified at any time by approval of a majority of Shareholders representing three quarters of the share capital at least.

5.13 The Shares to be issued pursuant to this Article 5 may be of different Classes, as the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may propose to the Shareholders who will in turn decide deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation. The proceeds relating to the issue of each Class of Shares shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, for the Investment established in respect of the relevant Class or Classes of Shares.

5.14 The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, shall identify the relevant portfolio of assets constituting an investment (each an "Investment") to which each Class of Shares relates. For the avoidance of doubt an Investment includes the holding of shares in a specific investment as well as the proceeds resulting from the sale of this specific investment. As between Shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class of Shares. The Company shall be considered as one single legal entity; however, with regard to third parties and in particular towards the Company's creditors, the Shareholders of a specific Class shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to the underlying Investment of such Class, subject to the provisions of applicable law and contractual arrangements.

5.15 The Company shall have the right, subject to applicable law, in the event the value of the Investment of a particular Class of Shares drops below the acquisition value thereof, resulting in a loss to the Company, to elect, at its discretion, to redeem the Shares of the Class corresponding to such Investment as well as any debt instruments issued to finance the acquisition of the Investment, and in consideration therefore to transfer and assign to the holder(s) of such shares and debt instruments, the Investment concerned.

Art. 6. Classes of shares.

6.1 The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may, at any time, propose to the general meeting of Shareholders to issue different classes of Shares (the "Classes") which may differ, inter alia, in their fee structure, subscription, minimum investment, subsequent holding requirements, target Investors and distribution policy applying to them or in other characteristics. The general meeting of the Shareholders shall deliberate on such proposal in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

6.2 If multiple Classes of Shares are issued, the assets attributable to such Classes shall commonly be invested.

6.3 Shareholders of the same Class will be treated equally pro rata to the number of Shares held by them.

Art. 7. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 In the case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

8.2 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Chapter III. - Management

Art. 9. Appointment of Managers.

9.1 The Company shall be managed by one manager (the "Sole Manager") or more manager(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (each a "Manager" and together the "Board of Managers"). Furthermore, they will be designated as "A Managers" or "B Managers". A Managers and B Managers shall have the same powers except if expressly stated otherwise in the Articles of Incorporation.

9.2 The Manager(s) need not be Shareholders. The Manager(s) shall be elected by the general meeting of Shareholders for a period determined by such general meeting of Shareholders and until their successors are elected and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a Manager may seek reappointment. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders.

Art. 10. Administration.

10.1 The Board of Managers shall choose from among its members a chairman.

10.2 The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers but in his absence or incapacity to act, the Managers present may appoint any one of their number to act as chairman for the purposes of the meeting.

10.3 The Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the Shareholders.

10.4 The Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers, may from time to time appoint officers of the Company, including a managing director, a general manager and any assistant managers or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Officers need not be Managers or Shareholders. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers.

10.5 The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or any two (2) Managers, either in Luxembourg or at the place indicated in the notice of meeting.

10.6 Written notice, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least five (5) business days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

10.7 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing, in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission, another Manager as his or her proxy.

10.8 Any Manager who is not physically present at the location of a meeting may participate in such a meeting of the Board of Managers by remote conference facility or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.9 The Board of Managers can deliberate or act validly only if a simple majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers (the "Simple Majority Quorum"). If the Simple Majority Quorum is reached, decisions shall be taken by a majority of votes of the Managers present or represented at such meeting, provided that such decisions receive the approval of the majority of the A Managers present or represented at such meeting.

10.10 Resolutions signed by all Managers will be valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams, facsimile or e-mail transmissions.

10.11 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his or her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by any two (2) Managers.

10.12 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two (2) Managers or by a Manager together with the secretary, or the alternate secretary.

Art. 11. Powers of the Sole Manager, or in Case of plurality of Managers, the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers, shall have the power to determine the course and conduct of the management and business affairs of the Company.

11.2 It is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers.

Art. 12. Representation of the Company.

12.1 The Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the joint signature of two (2) Managers, at least one of them being an A Manager, or by an individual signature if, and only if, such individual signatory authority has been delegated by the Board of Managers to the managing director, an officer or any other person(s).

Art. 13. Delegation and Agent of the Sole Manager, or in Case of plurality of managers, the Board of Managers.

13.1 The Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company, including the right to sign on behalf of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company or to other

persons, who in turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the Sole Manager or, in the case of plurality of Managers, the Board of Managers.

Art. 14. Conflict of interest.

14.1 No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or officers of the Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a director, officer or employee of such other company or legal entity.

14.2 In the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Company other than that arising out of the fact that he or she is a manager, officer or employee or holder of securities or other interests in the counterparty, such Manager or officer shall, in the case of plurality of Managers, make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such Manager's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

Art. 15. Indemnification.

15.1 The Company may indemnify any Manager or officer and his or her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him or her in connection with any action, suit or proceeding to which he or she may be made a party by reason of his or her being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a unitholder or a creditor and in relation to which he or she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he or she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the general meeting of Shareholder(s).

16.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

16.2 In the case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares that he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

16.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

16.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

16.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

16.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

16.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter these Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Art. 17. General meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares.

17.1 The Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

17.2 The relevant provisions of Article 16 shall apply mutatis mutandis to such general meetings.

17.3 Each Share is entitled to one (1) vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be a Manager.

17.4 Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Class are passed by a simple majority vote of the Shares present or represented.

17.5 Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company affecting the rights of the Shareholders of any Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Class or Classes shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Class or Classes in compliance with article 68 of the 1915 Law.

Chapter V. - Business year

Art. 18. Business year.

18.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

18.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, and the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

18.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Distribution right of shares.

19.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

19.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles of Incorporation, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may propose that cash available for remittance be distributed.

19.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 16.7.

19.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves (including the Share Premium Account), but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation (the "Available Amount"). All other unassigned incomes and expenses of the Company will be allocated between the different Classes of Shares in proportion of all outstanding Shares.

19.5 The Shareholders will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with Luxembourg law and normal practice.

19.6 The Available Amount related to a specific Class of Shares will be available for distributions to the holders of that specific Class of Shares (to which the Investment relates).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 20. Dissolution and Liquidation.

20.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

20.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

20.3 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be calculated and disposed of in the manner provided for in Article 19.

20.4 Any liquidation surplus comprised in each Investment, after payment of the Company's liabilities, shall be distributed amongst the holders of the relevant Class of Shares in proportion to their respective holdings of such Shares.

20.5 For the purposes of Article 20.4:

20.5.1 any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, an Investment shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Investment;

20.5.2 any liabilities or expenses of the Company not falling within Article 20.5.1 shall be regarded as a reduction in the value of the assets of the Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively;

20.5.3 in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Investment under Articles 20.5.1 and 20.5.2 exceed the value of that asset, the value of that asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 20.5, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Investment in proportion to the value of the assets comprised in them respectively (such value being calculated, in the case of each asset, after first giving effect to the reductions required by Articles 20.5.1 and 20.5.2).

20.6 All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Art. 21. Termination, Division and Amalgamation of Classes.

21.1 In the event that, for any reason, the value of the net assets of any Class has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, to be the minimum level for such Class to be operated in an economically efficient manner, or in the case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation relating to such Class which would have material adverse consequences on the investments of that Class, or as a matter of economic rationalization or for any other reason, the Sole Manager, or in

case of plurality of managers, the Board of Managers, may propose to the Shareholders of a Class (the "Contributing Class") to allocate the assets of such Class to those of another existing Class within the Company (the "Absorbing Class") and to re-designate the Shares of the Contributing Class as Shares of the Absorbing Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be taken by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders of both the Contributing Class and the Absorbing Class deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

21.2 Under the same circumstances as provided in Article 21.1, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may propose to the Shareholders of a Class to reorganise a Class by means of a division into two or more Classes. Such decision will be taken by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders of the relevant Class deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

21.3 A contribution of the assets and of the liabilities distributable to any Class to another Class within the Company shall require a resolution of the Shareholders of the Classes concerned. Such decision will be taken by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the Shareholders of the Classes concerned deliberating in the manner provided for amendments to these Articles of Incorporation.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Applicable law. Reference is made to the provisions of the 1915 Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Incorporation."

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that due to restructuring considerations of the investment structure Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l. will shortly no longer be authorised to act as manager of the Company. Consequently, the Sole Shareholder resolves to (i) dismiss Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l. as manager of the Company; and (ii) appoint the following persons as 'A Manager' of the Company, all with immediate effect and for an unlimited duration:

- Mr Benoît Prat Stanford, professionally residing at 134, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris, France;
 - Mrs Federica Salvini, professionally residing at 2, Via Meravigli, I-20123 Milan, Italy;
 - Mr Christoph Schumacher, professionally residing at 19-23, TunisstraBe, D-50667 Cologne, Germany;
 - Mrs Marylène Alix, professionally residing at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- and
- Mr Marco d'Orazio, professionally residing at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first names, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"Generali Europe Income Investments S.A.", un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples constitué sous la forme d'une société anonyme et régi par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée de temps à autre (la "Loi de 1915") et par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007") et ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représenté par Monsieur Kristof MEYNAERTS, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, sous seing privé, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de "Generali Europe Income Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.430 et constituée en vertu d'un acte notarié en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 21 Octobre 2009.

La comparante, représentant l'ensemble du capital social, prend par la présente les résolutions suivantes en conformité aux dispositions de l'article 12.1 des statuts de la Société et de l'article 200-2 de la Loi de 1915:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société et conséquemment de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

" Art. 3. Objet.

3.1 Le seul objet de la Société est d'acquérir et de détenir des participations dans: (i) des entités Luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'autres entités, des biens immobiliers et / ou (ii) des entités qui ne sont pas affiliées au groupe Generali, et d'exercer directement ou indirectement les droits, recours et réclamations relatifs à de telles participations. La Société peut se livrer à toute activité légale ou activité accessoire à l'objet social précité, y compris, sans réserve(s), emprunter de l'argent de ses actionnaires. La Société possède et peut exercer tous les pouvoirs et privilèges accordés par la Loi de 1915 ainsi que tous les pouvoirs qui s'y rapportent, pour autant que ces pouvoirs et privilèges soient nécessaires ou utiles à la conduite, la promotion ou la réalisation de l'objet social de la Société.

3.2 La Société ne saurait encourir un quelconque effet de levier autre que (i) des prêts consentis à la Société par ses actionnaires et / ou (ii) des emprunts à court terme jusqu'à concurrence de 10% de la valeur nette d'inventaire de la Société."

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de procéder à des modifications supplémentaires des statuts de la Société afin que les statuts modifiés soient les suivants:

"Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Generali Europe Income Holding S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la Loi de 1915, ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (grand-duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, (tels que définis à l'Article 9.1) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 Le seul objet de la Société est d'acquérir et de détenir des participations dans: (i) des entités Luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'autres entités, des biens immobiliers et / ou (ii) des entités qui ne sont pas affiliées au groupe Generali, et d'exercer directement ou indirectement les droits, recours et réclamations relatifs à de telles participations. La Société peut se livrer à toute activité légale ou activité accessoire à l'objet social précité, y compris, sans réserve(s), emprunter de l'argent de ses actionnaires. La Société possède et peut exercer tous les pouvoirs et privilèges accordés par la Loi de 1915 ainsi que tous les pouvoirs qui s'y rapportent, pour autant que ces pouvoirs et privilèges soient nécessaires ou utiles à la conduite, la promotion ou la réalisation de l'objet social de la Société.

3.2 La Société ne saurait encourir un quelconque effet de levier autre que (i) des prêts consentis à la Société par ses actionnaires et / ou (ii) des emprunts à court terme jusqu'à concurrence de 10% de la valeur nette d'inventaire de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euro (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de la Classe A ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dans leur ensemble désignés ci-après les "Associés".

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions relatives à la manière d'utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associés conformément à la Loi de 1915 et ces Statuts.

5.3 La Société peut, de manière non exhaustive, accepter des actions ou autres contributions sans émettre des Parts Sociales ou autres titres en considération des contributions et peut attribuer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à la manière d'utiliser ces comptes doivent être prises par le ou les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et ces Statuts. Pour éviter toute confusion, ces décisions ne doivent pas nécessairement affecter les montants versés au contribuant.

5.4 Toutes les Parts Sociales portent des droits égaux.

5.5 Le nombre des Associés de la Société ne peut excéder 100 et aucune personne physique ne peut devenir Associé.

5.6 Toutes les Parts Sociales émises par la Société peuvent, lorsqu'elles sont souscrites et entièrement libérées, être rachetées à tout moment à la demande du Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance. Pour éviter toute confusion, aucun Associé n'a le droit de demander le rachat de ses Parts Sociales. Le rachat des Parts Sociales d'une Classe donnée ne peut être réalisé qu'en utilisant les sommes disponibles pour les distributions conformément à la Loi de 1915 (les fonds distribuables comprennent le Compte de Prime d'Emission) et qui sont le résultat de la réalisation totale ou partielle et/ou autre revenu de l'Investissement (tel que définit à l'Article 5.14) qui s'y rapporte.

5.7 Les Parts Sociales qui ont été rachetées doivent être immédiatement annulées comme prévu à l'article 49-3 de la Loi de 1915 et comme tel, ne portent pas de droits de vote, et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou produits de liquidation. Les Associés acceptent que le rachat de Parts Sociales d'une Classe donnée, décidé par l'assemblée générale des Associés délibérant de la manière prévue pour la modification de ces Statuts, respecte leur droit à un traitement équitable par la Société.

5.8 Le prix de rachat de Parts Sociales d'une Classe donnée (le "Prix de Rachat") est calculé par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, ou par toute personne désignée, directement ou indirectement, par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, sur base de la valeur nette d'inventaire de l'Investissement correspondant calculé au jour ouvrable bancaire précédant immédiatement l'envoi de la Convocation de Rachat (telle que définie à l'Article 5.11). Le Prix de Rachat peut être payé par distribution en espèces ou distribution en nature ou une partie en espèce et une partie en nature.

5.9 La valeur nette d'inventaire des Parts Sociales d'une Classe donnée doit être exprimée par Part Sociale et doit être déterminée pour tout jour d'évaluation en divisant les actifs nets de l'Investissement correspondant, correspondant à la juste valeur de marché des actifs sous-jacents de l'Investissement moins les engagements reliés à cet Investissement à la fermeture des affaires en ce jour d'évaluation, par le nombre de Parts Sociales de la Classe donnée émises et en circulation à cette fermeture des affaires. La juste valeur de marché des actifs sous-jacents de l'Investissement peut être également déterminée de toute autre manière que le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, considère juste et raisonnable.

5.10 Dans l'absence de toute mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, relative au calcul du Prix de Rachat est définitive et engage la Société et les Associés présents, passés et futurs.

5.11 Au moins sept (7) jours avant toute date de rachat, une convocation écrite doit être envoyée par courrier recommandé ou courrier internationalement reconnu comme immédiat à chaque Associé nominatif de la Classe des Parts Sociales à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des Associés de la Sociétés, notifiant ce porteur de parts le nombre de Parts Sociales à racheter, en indiquant la date de rachat, le Prix de Rachat et les procédures nécessaires pour présenter les Parts Sociales à la Société pour le rachat (cette convocation est ci-après désignée comme la "Convocation de Rachat"). Le Prix de Rachat de ces Parts Sociales doit être payé pour le compte de la personne dont le nom apparaît dans le registre des Parts Sociales comme en étant le propriétaire sur le compte bancaire fourni à la Société par cet Associé avant la date de rachat.

5.12 Le capital social peut être modifié à tout moment sur approbation de la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

5.13 Les Parts Sociales à émettre en vertu de cet Article 5 peuvent être de Classes différentes, sur proposition du Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, faite aux Associés qui décideront à leur tour en délibérant de la manière prévue pour modifier ces Statuts. Les produits relatifs à l'émission de chaque Classe de Parts Sociales doivent être investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, pour l'Investissement établi relativement à la Classe ou aux Classes de Parts Sociales correspondantes.

5.14 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, doit identifier les portefeuilles d'avoirs appropriés constituant un investissement (chacun un "Investissement") auquel chaque Classe de Parts Sociales se rapporte. Pour éviter toute confusion, un Investissement comprend la détention de parts dans un investissement déterminé ainsi que les produits résultant de la réalisation de cet investissement déterminé. Entre les Associés, chaque portefeuille d'avoirs doit être investi dans l'intérêt exclusif de la Classe de Parts Sociales correspondante. La Société doit être considérée comme une seule entité juridique; cependant, à l'égard des tiers et en particulier à l'égard des créanciers de la Société, les Associés d'une Classe déterminée sont exclusivement responsables de tous les engagements attribuables

à l'Investissement sous-jacent de cette Classe, conformément aux dispositions du droit et des arrangements contractuels applicables.

5.15 La Société a le droit, dans le respect du droit applicable, dans le cas où la valeur de l'Investissement d'une Classe de Parts Sociales donnée deviendrait inférieure à la valeur d'acquisition correspondante, entraînant une perte pour la Société, de choisir, à sa discrétion, de racheter les Parts Sociales de la Classe correspondant à cet Investissement ainsi que tous titres de dette émis pour financer l'acquisition de cet Investissement, et par conséquent, de transférer et affecter à ou aux détenteurs de ces parts ou titres de dette, l'Investissement concerné.

Art. 6. Classes de Parts Sociales.

6.1 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité des gérants, le Conseil de Gérance, peut, à tout moment, proposer à l'assemblée générale des Associés d'émettre des Classes de Parts Sociales différentes (les "Classes") qui peuvent différer, entre autre, dans leur structure de frais, souscription, investissement minimum, conditions de détention ultérieures, Investisseurs visés et politique de distribution applicable ou par rapport à d'autres caractéristiques. L'assemblée générale des Associés délibère sur cette proposition de la manière prévue pour la modification de ces Statuts.

6.2 Si plusieurs Classes de Parts Sociales sont émises, les avoirs attribués à ces Classes doivent être investis en commun.

6.3 Les Associés d'une même Classe doivent être traités de la même manière proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par eux.

Art. 7. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Transfert des Parts.

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé unique sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Titre III. - Gérance

Art. 9. Nomination des Gérants.

9.1 La Société est administrée par un gérant (le "Gérant Unique") ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérants (chacun un "Gérant" et ensemble le "Conseil de Gérance"). En outre, ils peuvent être désignés en qualité de "Gérant A" ou "Gérant B". Les Gérants A et les Gérants B ont les mêmes pouvoirs sauf si les Statuts en disposent autrement.

9.2 Les Gérants ne doivent pas nécessairement être Associés. Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des Associés pour une période déterminée par cette assemblée générale des Associés et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. A l'expiration de son mandat, un Gérant peut chercher à se faire ré-élire. Les Gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés.

Art. 10. Administration.

10.1 Le Conseil de Gérance élit un président parmi ses membres.

10.2 Le président préside toutes les réunions du Conseil de Gérance mais, en cas d'absence ou d'incapacité à agir de sa part, les Gérants présents peuvent désigner l'un d'entre eux pour agir comme président aux fins de cette réunion.

10.3 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut également élire un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un Gérant et qui sera responsable de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées des Associés.

10.4 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut périodiquement élire des agents de la Société, en ce compris un administrateur délégué, un directeur général, et autant de sous-directeurs et d'autres agents que nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société. Les agents ne doivent pas nécessairement être des Gérants ou des Associés. Les agents nommés disposent, sauf disposition contraire dans les Statuts, de tous les pouvoirs et obligations qui leurs sont confiés par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

10.5 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) Gérants, soit au Luxembourg soit au lieu indiqué dans l'avis de convocation à la réunion.

10.6 Pour toute réunion du Conseil de Gérance, un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de la réunion, sera remis à tous les Gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant le début de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de l'urgence est précisée dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être passé outre cet avis de convocation avec le consentement écrit ou transmis par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque Gérant. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et heures mentionnés dans un échéancier préalablement adopté sur décision du Conseil de Gérance.

10.7 Un Gérant peut participer activement à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant, par écrit ou par télégramme, fac-similé ou encore e-mail, un autre Gérant comme son mandataire.

10.8 Un Gérant qui n'est pas présent physiquement au lieu où se tient la réunion peut cependant prendre part à une telle réunion du Conseil de Gérance par le biais d'un système de conférence à distance ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre. En outre, participer à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à la réunion.

10.9 Le Conseil de Gérance ne délibère et n'agit valablement que si une majorité simple des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance (le "Quorum de Majorité Simple"). Si le Quorum de Majorité Simple est atteint, les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés, à condition que de telles décisions reçoivent l'approbation de la majorité des Gérants A présents ou représentés.

10.10 Les résolutions signées par tous les Gérants seront aussi valides et effectives que si elles avaient été prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies d'une résolution unique et peuvent être prouvées par lettres, télégrammes, fac-similés ou e-mails.

10.11 Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance est signé par le président ou, en son absence, par un président pro tempore qui préside la réunion en question ou encore par deux (2) Gérants.

10.12 Des copies ou extraits des ces procès-verbaux, qui peuvent être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou par ailleurs, sont signés par le président ou par deux (2) Gérants ou encore par un Gérant et le secrétaire ou le secrétaire suppléant.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, a le pouvoir de déterminer le cours et la conduite de la gestion et des affaires de la Société.

11.2 Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour poser tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par ces Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Représentation de la Société.

12.1 La Société est engagée par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants de la Société, au moins l'un d'eux étant un Gérant A, ou par une signature individuelle si, et seulement si, ce pouvoir de signature a été délégué par le Conseil de Gérance à un administrateur délégué, à un agent ou à toute autre personne.

Art. 13. Délégation et Agent du Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance.

13.1 Le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs de conduite de la gestion quotidienne et des affaires de la Société (en ce compris le droit de signer au nom de la Société) et ses pouvoirs d'accomplir tout acte visant à la réalisation de la politique et de l'objet de la Société, à des agents de la Société ou autres personnes, qui à leur tour peuvent déléguer leurs pouvoirs s'ils y sont autorisés par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre engagement que la Société pourrait conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérant(s) ou agent(s) de la Société détient/détiennent, par l'intermédiaire d'un parent, un intérêt dans cette autre société ou entreprise, ou est/sont gérant(s), agent(s) ou employé (s) de telle autre société ou entité légale.

14.2 Dans l'hypothèse où un Gérant ou un agent de la Société puisse avoir un intérêt personnel dans tout contrat ou transaction de la Société, autre que celui provenant du fait qu'il est gérant, agent, employé ou titulaire de valeurs mobilières ou d'autres intérêts dans la contrepartie, ce Gérant ou cet agent doit, en cas de pluralité de Gérants, porter à la connaissance du Conseil de Gérance l'existence de cet intérêt personnel et doit s'abstenir de prendre part à la discussion ou au vote concernant un tel contrat ou une telle transaction. Un tel contrat ou une telle transaction, ainsi que l'intérêt personnel qu'un Gérant ou un agent pourrait y avoir, sont rapportés dès la prochaine assemblée des Associés.

Art. 15. Indemnisation.

15.1 La Société peut indemniser un Gérant ou un agent et ses héritiers ou ayants droits, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été Gérant ou agent de la Société ou, à sa demande, de tout autre société dont la Société est associé ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de négligence grave ou de méconduite; en cas de règlement/de dédommagement, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis pareille infraction. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Titre IV. - Assemblée générale des Associés

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés.

16.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

16.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

16.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

16.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

16.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

16.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

16.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant ces Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Art. 17. Assemblées générales des Associés d'une Classe ou de Classes de Parts Sociales.

17.1 Les Associés de toute Classe peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de se prononcer sur toute matière relevant exclusivement de cette Classe.

17.2 Les dispositions adéquates de l'Article 16 s'appliquent, mutatis mutandis, à ces assemblées générales.

17.3 Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote conformément au droit luxembourgeois et à ces Statuts. Les Associés peuvent agir soit en personne soit par procuration par écrit ou par câble, télégramme, télex ou fac-similé à une autre personne qui ne doit pas être un Associé et qui peut être un Gérant.

17.4 Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Associés d'une Classe sont prises à la majorité simple des Parts Sociales présentes ou représentées.

17.5 Toute résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société, affectant les droits des Associés d'une Classe vis-à-vis des droits des Associés d'une ou plusieurs autres Classes, sera subordonnée à une décision de l'assemblée générale des Associés de cette Classe ou ces Classes conformément à l'article 68 de la Loi de 1915.

Titre V. - Exercice social

Art. 18. Exercice social.

18.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

18.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, et celui-ci, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

18.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Droit de distribution des parts.

19.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

19.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 16.7.

19.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris le Compte de Prime d'Emission), mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts (le "Montant Disponible"). Tous les autres revenus et dépenses non affectés de la Société seront assignés entre les différentes Classes de Parts Sociales proportionnellement aux Parts Sociales émises et en circulation.

19.5 Les Associés approuveront ces comptes séparés en même temps que les comptes détenus par la Société conformément à la loi et à la pratique normale luxembourgeoise.

19.6 Le Montant Disponible qui se rapporte à une Classe déterminée de Parts Sociales sera disponible pour les distributions aux détenteurs de Parts Sociales de cette Classe déterminée (à laquelle l'Investissement se rapporte).

Titre VI. - Liquidation

Art. 20. Dissolution et Liquidation.

20.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

20.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

20.3 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas nécessairement être des Associés, nommés sur résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire dans la résolution du ou des Associés ou dans la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des avoirs et le paiement des engagements de la Société, étant entendu que le surplus de liquidation de la Société doit être calculé et écoulé de la manière prévue à l'Article 19.

20.4 Tout surplus de liquidation compris dans chaque Investissement, après paiement des engagements de la Société, doit être distribué entre les détenteurs de Parts Sociales de la Classe concernée au prorata de leur détention respective de ces Parts Sociales.

20.5 Dans le cadre de l'Article 20.4:

20.5.1 tous engagements ou dépenses de la Société attribuables à, ou encouru à l'égard d'un Investissement doivent être considérés comme une réduction de la valeur des actifs qui font partie de l'Investissement concerné;

20.5.2 tous engagements ou dépenses de la Société qui ne tombent pas dans le champ d'application de l'Article 20.5.1 doivent être considérés comme une réduction de la valeur des actifs de l'Investissement au prorata de la valeur des actifs qui y sont compris respectivement;

20.5.3 dans le cas où les engagements ou dépenses à appliquer en réduction d'un Investissement déterminé en vertu des Articles 20.5.1 et 20.5.2 excéderaient la valeur de cet actif, la valeur de cet actif doit être considérée comme nulle pour les besoins de cet Article 20.5, et ce déficit doit être appliqué en réduction de l'autre Investissement au prorata de la valeur des actifs qui y sont compris respectivement (cette valeur étant calculée, pour chaque actif, après avoir d'abord effectué les réductions requises par les Articles 20.5.1 et 20.5.2).

20.6 Toutes les matières qui ne sont pas traitées par ces Statuts doivent être déterminées conformément à la Loi de 1915.

Art. 21. Résiliation, Scission et Fusion de Classes.

21.1 Lorsque pour toute raison la valeur des actifs nets de toute Classe a diminué ou n'a pas atteint un montant déterminé par le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, comme étant le seuil minimum pour que cette Classe puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou lors d'un changement substantiel de la situation politique, économique ou monétaire relatif à cette Classe qui aurait des répercussions matérielles défavorables sur les investissements de cette Classe, ou par mesure de rationalisation économique ou pour toute autre raison, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut proposer aux Associés d'une Classe (la "Classe Absorbée") d'affecter les actifs de cette Classe à ceux d'une autre Classe existante de la Société (la "Classe Absorbante") et de re-désigner les Parts Sociales de la Classe Absorbée comme étant des Parts Sociales de la Classe Absorbante (après une scission ou consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à toute partie de droits des Associés). Cette décision doit être prise par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Associés tant de la Classe Absorbée que de la Classe Absorbante de la manière prévue pour modifier ces Statuts.

21.2 Dans les mêmes circonstances que celles décrites à l'Article 21.1, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut proposer aux Associés d'une Classe de réorganiser une Classe par le biais d'une division entre deux ou plusieurs Classes. Une telle décision doit être prise par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Associés de la Classe concernée délibérant de la manière prévue pour modifier ces Statuts.

21.3 L'apport de l'actif et du passif attribuables à toute Classe à une autre Classe au sein de la Société devra être approuvé par une résolution des Associés des Classes concernées. Cette décision doit être prise par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des Associés de la Classe concernée délibérant de la manière prévue pour modifier ces Statuts.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 22. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915."

Troisième résolution

L'Associé Unique prend note qu'en raison de considérations de restructuration de la structure d'investissement, Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l. ne sera prochainement plus autorisé à agir en tant que gérant de la Société. Ainsi, l'Associé Unique décide de (i) démettre Generali Immobiliare Asset Management S.à r.l. en tant que gérant de la Société; et (ii) nommer les personnes suivantes en tant que 'Gérant A' de la Société, tous avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Monsieur Benoît Prat Stanford, ayant sa résidence professionnelle au 134, Boulevard Haussmann, F-75008 Paris, France;
- Madame Federica Salvini, ayant sa résidence professionnelle au 2, Via Meravigli, I-20123 Milan, Italie;
- Monsieur Christoph Schumacher, ayant sa résidence professionnelle au 19-23, TunisstraBe, D-50667 Cologne, Allemagne;
- Madame Marylène Alix, ayant sa résidence professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Marco d'Orazio, ayant sa résidence professionnelle au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la comparante, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, a signé avec le notaire le présent acte original.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande de la personne susnommée, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante, en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

Signé: K. MEYNAERTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 mars 2010. Relation: EAC/2010/3413. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010050476/737.

(100052220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2010.

Merchandising Asian Garments Import Company in Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.147.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 05 février 2010.

1. L'assemblée décide de nommer Monsieur Angelo ALBERTI, né le 04/03/1957 à Imperia (I), agent immobilier, demeurant à I-18100 IMPERIA(I), Via Casarini, 6, au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011, en remplacement de Monsieur Jean Marie HAEGEMAN qui est décédé. Le mandat de Monsieur Jean Marie HAEGEMAN en tant qu'administrateur-délégué est révoqué suite à son décès.

2. L'assemblée décide à l'unanimité de révoquer Madame Ann PANIS de son poste d'administrateur, ainsi que la société ITEMCO S.A.

3. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011, Monsieur Jan COUCKE, né le 06/12/1947 à Bruges(B), consultant, demeurant à B-8200 BRUGES, Jagersdreef, 12

4. L'assemblée décide de reconduire le mandat de commissaire de Madame Marie-Paule GREMONPREZ, née le 12/03/1955 à Oudenaarde (B), juriste, demeurant à L-1630 Luxembourg, 15, rue Glesener, pour 1 an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2011.

5. L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1630 Luxembourg, 15, rue Glesener à L-1470 Luxembourg 7, route d'Esch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 février 2010.

Merchandising Asian Garments Import Company in Europe S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2010049710/25.

(100051158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.
